

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### FCPE MACSF OBLIGATIONS VARIABLES (Code AMF : 99000083009)

Fonds Commun de Placement d'Entreprise non coordonné soumis au droit français. Ce fonds est géré par la société de gestion ERES

## Objectifs et politique d'investissement.

- L'objectif du fonds est d'obtenir une performance supérieure à la moyenne de l'EONIA capitalisé et du CMS 10 ans capitalisé.
- Le fonds de classification « Obligations et autres titres de créances libellés en euro » est un FCPE nourricier du fonds LFP INDEX VARIABLE également classé en « Obligations et autres titres de créances libellés en euro ». **A ce titre, l'actif du FCPE MACSF OBLIGATIONS VARIABLES est investi en totalité et en permanence en parts dudit fonds maître « LFP INDEX VARIABLE » et à titre accessoire en liquidités.** La performance du fonds sera différente de celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres.

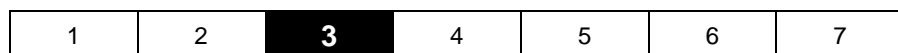
#### L'orientation du FCP LFP INDEX VARIABLE est la suivante :

Le concept de gestion est celui d'une gestion active de l'exposition fondée, d'une part, sur les anticipations de déformation de la courbe des taux et, d'autre part, sur l'évolution relative des taux nominaux et réels, en fonction des anticipations sur le rythme de l'activité et l'inflation. Ainsi, LFP INDEX VARIABLE s'appuie essentiellement sur une allocation dynamique visant à optimiser le potentiel de performance des titres de créance à revenu fixe, variable ou indexé sur un indice de prix. La sensibilité du fonds est pilotée afin de limiter l'exposition au risque de taux et capter le potentiel de valorisation des dettes détenues sur des critères plus spécifiques (pente de la courbe, niveaux de taux, anticipations d'inflation, volatilité,...). L'objectif de volatilité cible du fonds est fixé à 2% dans des conditions normales de marché avec une volatilité maximum de 3%. La fourchette de sensibilité est comprise entre -1 et 4. Le fonds pourra investir jusqu'à 100% de son actif dans des titres émis par des États ou assimilés. Les investissements dans la dette privée seront limités à 50% de l'actif du fonds. Le portefeuille est majoritairement composé de titres émis ou garantis par des États membres de la zone euro. Les obligations du secteur ont une notation au moins égale à A (équivalent Standard & Poor's), 5% de l'actif pouvant toutefois être investi en obligations d'une notation au moins égale à BBB - (Standard & Poor's). L'investisseur de la zone euro n'est pas exposé au risque de change. Le fonds peut investir jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPCVM. Le fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré, dans la limite d'une fois l'actif de l'OPCVM. : contrats à terme (futures), options, swaps. Chaque instrument dérivé répond à une stratégie précise de couverture, d'arbitrage ou d'exposition visant à (i) assurer la couverture générale du portefeuille ou de certaines classes d'actifs détenues en portefeuille aux risques de marché, (ii) reconstituer de façon synthétique des actifs particuliers ou (iii) augmenter l'exposition du fonds au risque de taux face au marché.

- Vous pouvez obtenir le rachat de vos parts auprès du teneur de compte d'épargne salariale choisi par votre entreprise. Les ordres reçus jusqu'au jeudi minuit sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée après bourse du vendredi.
- Les revenus du fonds sont réinvestis.
- Durée de placement recommandée : 2 ans minimum
- Ce fonds n'est pas approprié pour les investisseurs qui prévoient de retirer leur épargne avant 2 ans. Cette durée ne tient pas compte des contraintes de blocage propre au PEE ou au PERCO.

## Profil de risque et de rendement.

Risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← Risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé →



- Cet indicateur synthétique représente la volatilité historique annuelle de l'OPCVM sur une période de 5 ans, Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement.
- La catégorie de risque 3 reflète les investissements du fonds dans des produits de taux du secteur public (majoritairement émis ou garantis par des états membres de la zone euro) ainsi que dans des titres de dettes privés répondant à des critères de notation minimale, géré avec une volatilité max de 3% et dans le respect d'une fourchette de sensibilité de -1 à 4.
- Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- La catégorie de risque associé à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps
- La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.
- L'OPVCM n'est pas garanti en capital.

#### Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de crédit : risque pouvant résulter de la dégradation de signature d'un émetteur. Par conséquent, cela peut faire baisser la valeur liquidative du fonds.

■ Risque lié aux impacts de techniques de gestion : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres et/ou les contrats futurs, et/ou les instruments dérivés.

Les autres risques ainsi que les modalités de souscription rachat du fonds maître et du nourricier sont détaillés dans le prospectus des fonds.

## ➤ Frais.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2.00%
Frais de sortie	0.60%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou désinvesti. Dans certains cas vous payez moins, vous pouvez vous renseigner auprès de votre conseiller financier habituel.

### Frais prélevés sur le fonds sur une année

Frais courants	1.91%
----------------	-------

Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2010. Ils peuvent varier d'un exercice à l'autre.

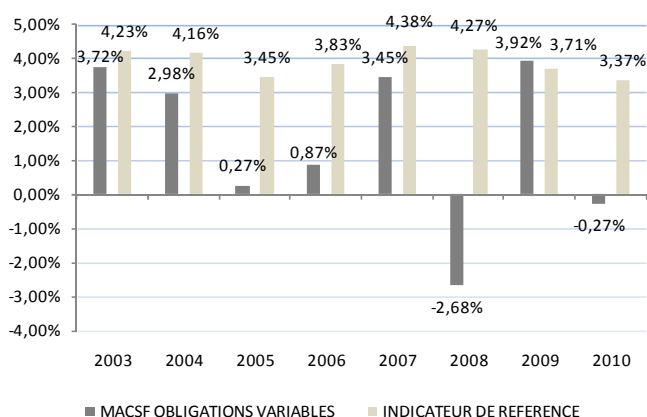
Ils ne comprennent pas la commission de performance et les frais de transactions, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre véhicule de gestion collective.

**Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer aux pages 9 et 10 du règlement du FCPE, disponible sur le site internet : [www.macsf.fr](http://www.macsf.fr) ou par courrier sur simple demande.**

### Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	0%
---------------------------	----

## ➤ Performances passées.



Ces performances intègrent la totalité des frais hors frais d'entrée ou de sortie. Les performances passées calculées en € ne préjugent en rien des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. MACSF Obligations variables libellé en euro a été créé le 27 décembre 2002.

## ➤ Informations pratiques.

- Le Dépositaire du fonds est RBC DEXIA BANK France.
- Le teneur de compte de vos avoirs est CREELIA.
- Ce FCPE multi-entreprises est réservé aux bénéficiaires des mécanismes d'épargne salariale des entreprises adhérentes.
- MACSF met à disposition de chaque souscripteur sans frais, le prospectus et le rapport annuel du FCPE sur le site [www.macsf.fr](http://www.macsf.fr) et par courrier sur simple demande. Le prospectus du fonds maître LFP INDEX VARIABLE est disponible sur le lien AMF : [http://www.amf-france.org/bio/info\\_opcvm.aspx?prev=opcvm&NumProd=17088](http://www.amf-france.org/bio/info_opcvm.aspx?prev=opcvm&NumProd=17088) ou par courrier, sur simple demande auprès de ERES.
- La valeur liquidative est disponible sur le site internet [www.macsf.fr](http://www.macsf.fr)
- Le Conseil de Surveillance de ce FCPE est composé pour chaque entreprise adhérente ou groupe d'entreprises d'un membre salarié porteur de part et d'un membre entreprise ou groupe d'entreprises désigné par la direction des entreprises.
- La société de gestion exerce le cas échéant les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du fonds.
- La législation fiscale du pays d'enregistrement du FCPE pourrait avoir une incidence sur l'imposition individuelle de l'investisseur.
- La responsabilité de ERES ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCPE.

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 15 septembre 2011.